

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 mars 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2017

Publié le 31 mars 2017

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Damien THIEULEUX
M. Patrick MOREAU	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Yves PIAN	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	
Mme Danielle JUBAN	M. Guillaume RUET	

### *Membres absents :*

Mme Louise MARIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean DUBUET	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Lydie CHAMPION	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**  
**Subvention 2017 à SOLIDARITE FEMMES**

L'association SOLIDARITE FEMMES 21, créée en 1982 à Dijon, conduit son action en direction des femmes victimes de violences conjugales via un accompagnement multidirectionnel :

- écoute et suivi psychologique ;
- aide à la régularisation, la subsistance, la recherche de logement ;
- aide juridique, accompagnement médical et administratif ;
- recherche de formation d'apprentissage de la langue française et de partenaires pour l'accès à l'emploi des femmes dans l'agglomération dijonnaise.

En 2016, dans le cadre de permanences d'accueil dans sept lieux différents sur l'agglomération, ainsi que dans six autres lieux de permanence sur l'ensemble de la Côte d'Or, une équipe de 7 professionnels salariés de SOLIDARITE FEMMES 21 ont accueilli 627 femmes -dont 448 nouvelles demandes- victimes de violence conjugale pour un soutien ponctuel ou sur la durée.

Les principaux objectifs au titre de l'année 2016 sont les suivants :

- poursuivre l'accueil de ces victimes au sein d'un espace d'expression pour leur permettre de se reconstruire ;
- accompagner socialement et/ou psychologiquement ces femmes.

Le budget prévisionnel 2017 de Solidarité Femmes 21 est de 378 969 € dont :

- 219 611 € de DDCCS-ACSE-DRDFE-FIPD ;
- 31 000 € du Conseil Départemental ;
- 35 000 € de la CAF - CPAM ;
- 21 000 € des communes.

Le Grand Dijon apporte son soutien financier à SOLIDARITE FEMMES 21 depuis 2007, compte tenu du cadre intercommunal de son intervention au titre de l'accès aux droits.

Au regard de son activité structurante sur le territoire communautaire, il est proposé que le Grand Dijon alloue une subvention de 4 000 €, soit le même niveau qu'en 2016.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2017 de 4 000 € à Solidarité Femmes ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2017.

SCRUTIN : POUR : 76

CONTRE : 0

*DONT 12 PROCURATION(s)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0